

# Structure Multi-Accueil

## Les P'tits Loups

Projet d'Accueil

# Table des Matières

---

1

## Présentation de la structure et prestations d'accueil p.2

- L'accueil

2

## Dispositions concernant l'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique p.3

- Le Projet d'Accueil Individualisé

3

## Fonctions du personnel p4

- Les membres de l'équipe
- Les partenaires
- Accueil des stagiaires, de l'apprentie et des nouveaux arrivants
- L'Analyse des Pratiques Professionnelles
- La formation

# Un projet d'accueil, qu'est ce que c'est ?

C'est un document qui précise les différents services proposés aux familles, les particularités de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou ayant une pathologie, les compétences des professionnels nécessaires à l'accueil de l'enfant ainsi que les actions menées en matière de formation, d'analyse de la pratique ou d'apprentissage.



## 1 - Présentation de la structure et prestations d'accueil

### Le besoin repéré :

La structure multi-accueil (SMA) de la Commune de Chaingy a été conçue dans un contexte général de développement du territoire, avec la construction de nouveaux logements sur la commune, et de volonté d'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Elle permet de doter le territoire d'une structure d'accueil collectif pour assurer aux familles le libre choix du mode de garde.

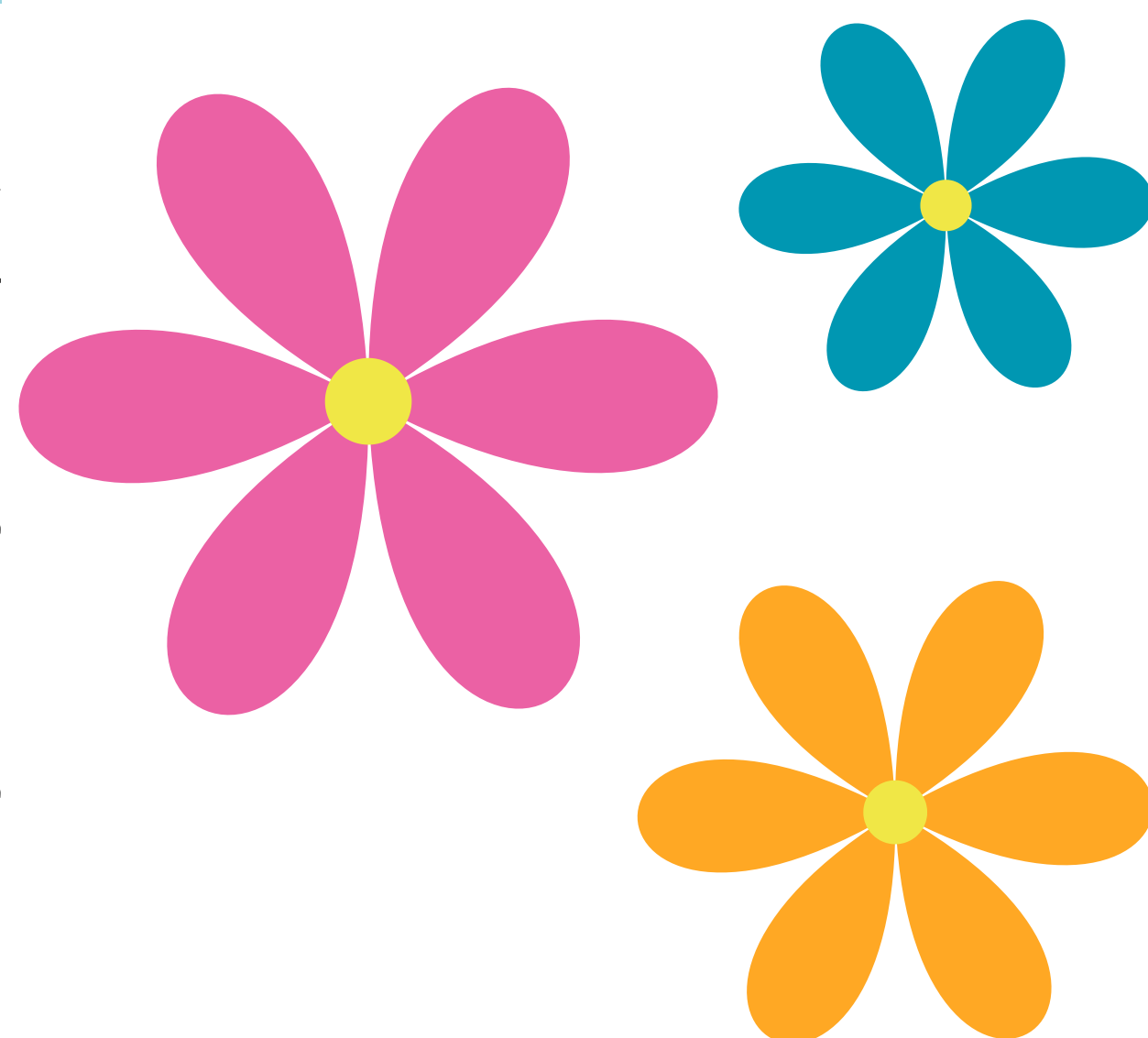
La crèche des **P'tits Loups** est agréée pour **30 places** pour des enfants entre 10 semaines et 4 ans révolus du **lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**.

L'accueil est ouvert prioritairement aux enfants dont les parents habitent la commune de Chaingy. Dans la limite des places disponibles, des familles hors commune peuvent être accueillies selon les critères d'admission. Les enfants dont un des deux parents ne travaille pas, peuvent être admis à temps partiel.

## L'accueil

La SMA est fermée en moyenne **9-10** semaines par an et potentiellement certaines journées sur décision de la commune (journée de formation du personnel, pont, ...) de la façon suivante :

**1 semaine** à la Toussaint, **2 semaines** de Noël, **1 semaine** aux vacances d'hiver et de printemps, **4 à 5 semaines** l'été. Les dates exactes de fermeture sont communiquées aux parents en début d'année scolaire ou lors de l'inscription quand celle-ci a lieu en cours d'année.

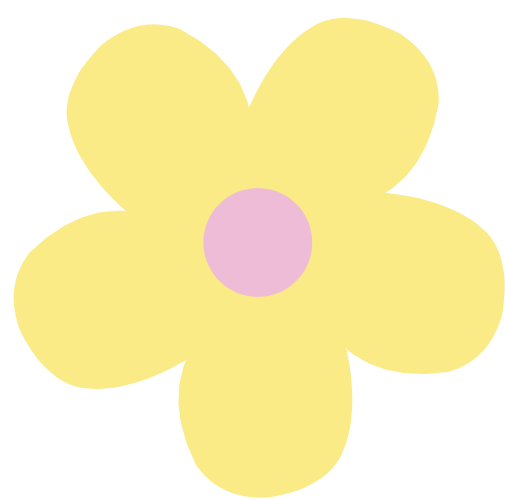


## Quels sont les modes d'accueil possible ?

- **L'accueil régulier** : la majorité des places de la structure est affectée à l'accueil régulier. Les parents s'engagent, en établissant un projet d'accueil pour leur enfant, avec des horaires fixes, et ce, dans la limite des places disponibles.
- **L'accueil occasionnel** : les parents pourront confier leur enfant selon leurs besoins, en se renseignant au préalable. Les horaires d'accueil seront définis au jour-le-jour, selon les places disponibles. Pour les enfants déjà accueillis en contrat, lors de contraintes familiales, professionnelles ou médicales, et sur accord de la directrice, un accueil pourra être proposé sur des jours et créneaux horaires libérés par l'absence d'un autre enfant.
- **L'accueil d'urgence** : concerne les urgences sociales, professionnelles ou médicales. L'enfant peut alors être inscrit et accueilli sans délai, avec justificatif de la situation, pour une durée limitée selon les disponibilités de la structure.
- **L'accueil de l'enfant en situation de handicap** : Avant tout, l'équipe accompagne un enfant et ses parents. Cet accueil permet à l'ensemble de la famille de vivre au même rythme et selon les mêmes rituels que toutes les familles de la crèche. Cependant, une réflexion commune est nécessaire pour accueillir l'enfant et sa famille dans les conditions les plus adaptées et agréables possibles.



## 2 - Dispositions concernant l'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

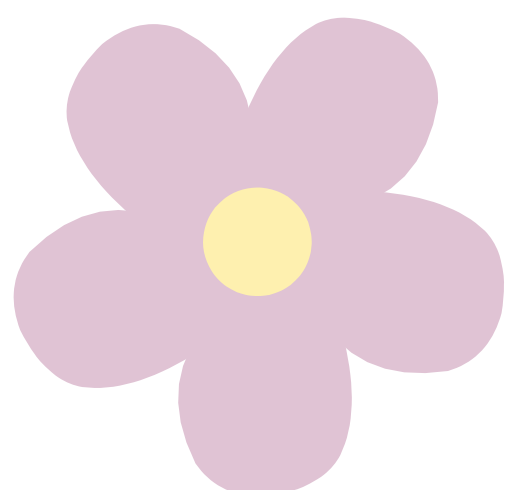


Accueillir un enfant en situation de handicap en crèche s'inscrit dans une démarche d'inclusion. Comme toutes les familles, celles ayant un enfant porteur de handicap confient leur enfant avec les mêmes questionnements, les mêmes craintes.



L'accueil inclusif repose avant tout sur une posture professionnelle bienveillante, une écoute active et un accompagnement individualisé, en lien étroit avec la famille et les partenaires extérieurs.

L'équipe assurera un accueil de qualité et des propositions riches chaque jour, adaptés à l'enfant.



A travers cet accueil, la marginalisation d'un enfant en situation de handicap et de sa famille est évitée et l'acceptation de la différence est favorisée. Il s'agit d'offrir un lieu de vie et d'accueil mais aussi d'éveil comme pour tout autre enfant et d'accompagner la famille dans la séparation.

Cet accueil qui demande quelquefois des moyens supplémentaires (aménagement, intervenant extérieur...) permettra à l'enfant en situation de handicap de bénéficier des mêmes droits que tous les enfants : s'épanouir dans une structure petite enfance.



Pour les autres enfants, l'accueil d'enfants en situation de handicap permet de développer leur esprit de tolérance dès le plus jeune âge en acceptant la différence.

## Le P.A.I. ?

La mise en place d'un Projet D'Accueil Individualisé permet une prise en charge individuelle lorsque l'enfant présente une pathologie, une maladie chronique, une allergie ou un handicap nécessitant la mise en place de conditions particulières d'accueil (régime alimentaire, traitements médicamenteux, interventions de professionnels de santé extérieurs...)

Ce protocole est établi en collaboration avec tous les acteurs autour de l'enfant : parents, directrice de la structure, référent santé et accueil inclusif, médecin traitant, médecin référent de la structure, mairie... et ce afin d'élaborer une prise en charge la plus optimale possible. Ce projet permet aux professionnels de connaître les difficultés de l'enfant et les réactions et comportements d'urgence, si nécessaire, à adopter.

## 3- Fonctions du personnel

L'ensemble de l'équipe de la SMA **accompagne** l'enfant dans sa construction en tant qu'individu au sein d'un **environnement respectueux** de son affectif, de son **développement** et de son **rythme**, avec ses spécificités culturelles et familiales, dans la limite du présent projet éducatif. L'équipe contribue à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant en lui offrant un environnement adapté et en proposant des activités **qui favorisent son développement moteur, sensoriel et son imaginaire**.

L'équipe pédagogique garantit un accueil de qualité des enfants et de leur famille en proposant à l'enfant un environnement sécurisant (affectivement et physiquement) et stimulant ; elle favorise son bien-être et son éveil à travers des activités prenant en compte son rythme et sa culture familiale, tout en respectant les besoins individuels et collectifs ; elle répond aux demandes des parents en matière d'écoute et de soutien à la parentalité, et veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Elle adapte quotidiennement l'aménagement du temps et de l'espace afin de rendre ce lieu de vie le mieux adapté et le plus accueillant possible.

## Qui sont les membres de l'équipe ?

L'équipe est composée de personnes qualifiées et expertes dans leur métier. Des compétences grâce auxquelles, une réponse adéquate est apportée à vos besoins. Afin de garantir la qualité de l'accueil des enfants et des familles, des réunions en équipe sont régulièrement planifiées tout au long de l'année.

### **Directeur/directrice**

*Titulaire d'un diplôme d'éducateur de jeunes enfants (EJE).*

Chargée de la gestion administrative et en partie financière, de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de l'accueil des enfants et des familles (inscription, information...), de l'élaboration et de l'application des projets et du règlement de fonctionnement en collaboration avec l'équipe et la mairie, des relations avec les différents partenaires de la commune et partenaires extérieurs, de la sécurité (collective et individuelle) ainsi que de l'hygiène des locaux.

Elle intervient également auprès des enfants en soutien ou remplacement d'un agent de l'équipe dès que cela se révèle nécessaire.

### **Directeur/directrice adjoint(e)**

*Titulaire d'un diplôme d'éducateur de jeunes enfants (EJE). Assure la suppléance de direction en cas d'absence du directeur.*

En tant qu'EJE, ses missions sont variées : veiller à la cohérence du travail d'équipe en ajustant et coordonnant les actions éducatives des professionnels ; intervenir dans un cadre préventif, pédagogique et relationnel auprès des enfants ; organiser et animer des activités dans le respect des capacités et du développement psychomoteur de chaque enfant ; être force de propositions pour des projets à court, moyen et long terme ; assurer la coordination pédagogique et déterminer les besoins en matériel pédagogique, en lien avec l'équipe et en accord avec le directeur.

### **Le Référent Santé et Accueil Inclusif**

Titulaire d'un diplôme de puéricultrice, d'infirmier ou de médecine.

Chargé d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique.

Il a également pour mission de former les agents aux gestes d'urgence, mettre en œuvre les protocoles indispensables, évaluer les compétences de chaque agent de façon régulière.

### **L'Accompagnant Santé et Accueil Inclusif**

Titulaire d'un diplôme de puéricultrice ou d'infirmier (peut assurer également les missions du RSAI)

Conseille et soutient les professionnels en matière de santé et de prévention, vérifie les connaissances et compétences de chacun. Relais les préconisations du RSAI et facilite l'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

### **Les assistants éducatifs petite enfance**

Titulaires d'un diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ou équivalent (Bac Pro ASSP...)

Organisent et assurent l'accueil, les soins quotidiens et les activités qui contribuent au bon développement de l'enfant de 2 mois et demi à 4 ans dans le cadre du projet éducatif de la structure et dans le respect des protocoles en vigueur.

### **Les agents de restauration et d'entretien**

Responsables de la réception, de la préparation, du réchauffage et du service des repas des enfants, dans le respect strict des règles d'hygiène et de sécurité.

Ils sont aussi garants de la propreté des locaux et des matériels : nettoyages des lieux, des jeux, jouets, mobiliers, entretien et rangement du matériel, entretien et rangement du linge, tri et évacuation des déchets.



# Le travail en équipe et les partenaires :

## Bibliothèque



Deux fois par mois le groupe des moyens/grands est accueilli au sein de la bibliothèque. Une conteuse propose une animation thématique à l'aide de divers supports (livres, chants...)

## Passerelles

### école maternelle / ALSH

Ce sont des actions "passerelle" permettant la découverte des différents établissements de la commune de Chaingy (école maternelle et centre de loisirs).



Les enfants scolarisés l'année suivante sont accueillis par petits groupes dans les classes des petites sections, et également au centre de loisirs sur le groupe des "petits" le temps d'une matinée de jeux. Chaque groupe est accompagné par un professionnel de la SMA.

## Éveil musical



A fréquence de deux fois par mois, un petit groupe d'enfants d'âges mélangés découvre le monde sonore à travers des jeux musicaux autour de comptines et d'instruments.

## Accueil des stagiaires, de l'apprentie et des nouveaux arrivants

**L'accueil et la formation** de futurs professionnels est une mission importante pour l'équipe, primordiale pour l'avenir des métiers liés à la petite enfance. Les créneaux de stage/apprentissage sont ouverts :

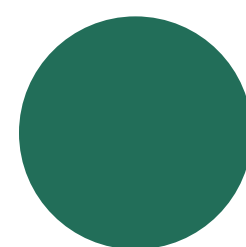
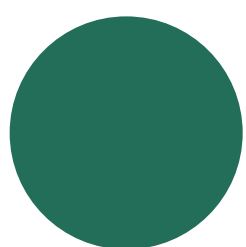
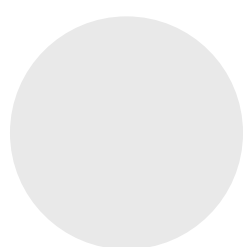
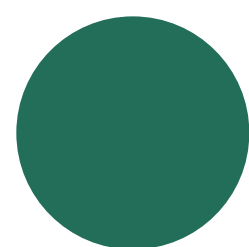
- o aux diplômes d'état de puéricultrice, d'infirmier, d'Éducateur de Jeunes Enfants
- o aux diplômes d'état d'auxiliaire de puériculture, d'aide soignant
- o au CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (stage ou contrat d'apprentissage)
- o au Bac Professionnel Sanitaire et Social ou services aux personnes.
- o aux élèves de 3ème pour le stage de découverte en entreprise (1 semaine)... etc...



Une attention sera portée sur le nombre de stagiaires accueillis au sein de la SMA:

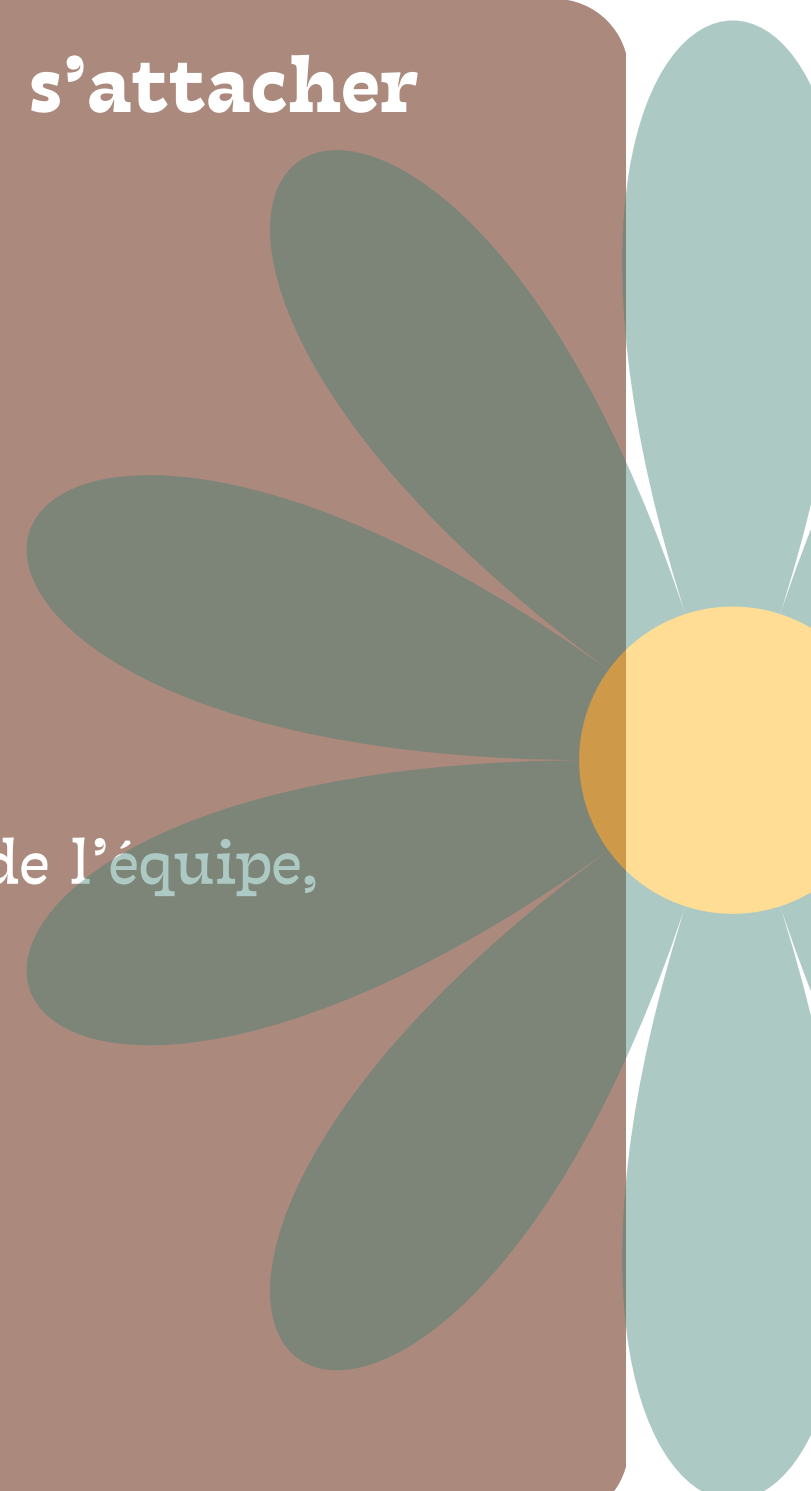
- nous nous efforcerons de ne pas accueillir plus d'un stagiaire par période et la durée minimale de stage sera d'une semaine.
- nous veillerons également à avoir des semaines de coupure, sans accueil de stagiaires, pour que l'équipe puisse avoir des moments plus calmes. En effet, l'accueil d'un stagiaire, s'il est établi avec une attention particulière, demande beaucoup de temps et de travail supplémentaire, même s'il est considéré comme primordial pour prendre du recul et se remettre en question fréquemment, permettre aux personnes en formation de connaître davantage ce métier et de venir à la rencontre de notre fonctionnement et de nos valeurs éducatives.
- nous varierons les « types » de stage (formations et diplômes concernés). La directrice, lors du premier entretien, présente rapidement le fonctionnement du service au stagiaire. Elle s'informe sur sa formation et ses expériences auprès des enfants ainsi que sur ses attentes et ses besoins et les objectifs de son stage. Elle lui indique les différents outils dont le stagiaire doit prendre connaissance (classeur des stagiaires, protocoles, projet éducatif...) et lui présente sa référente de stage.

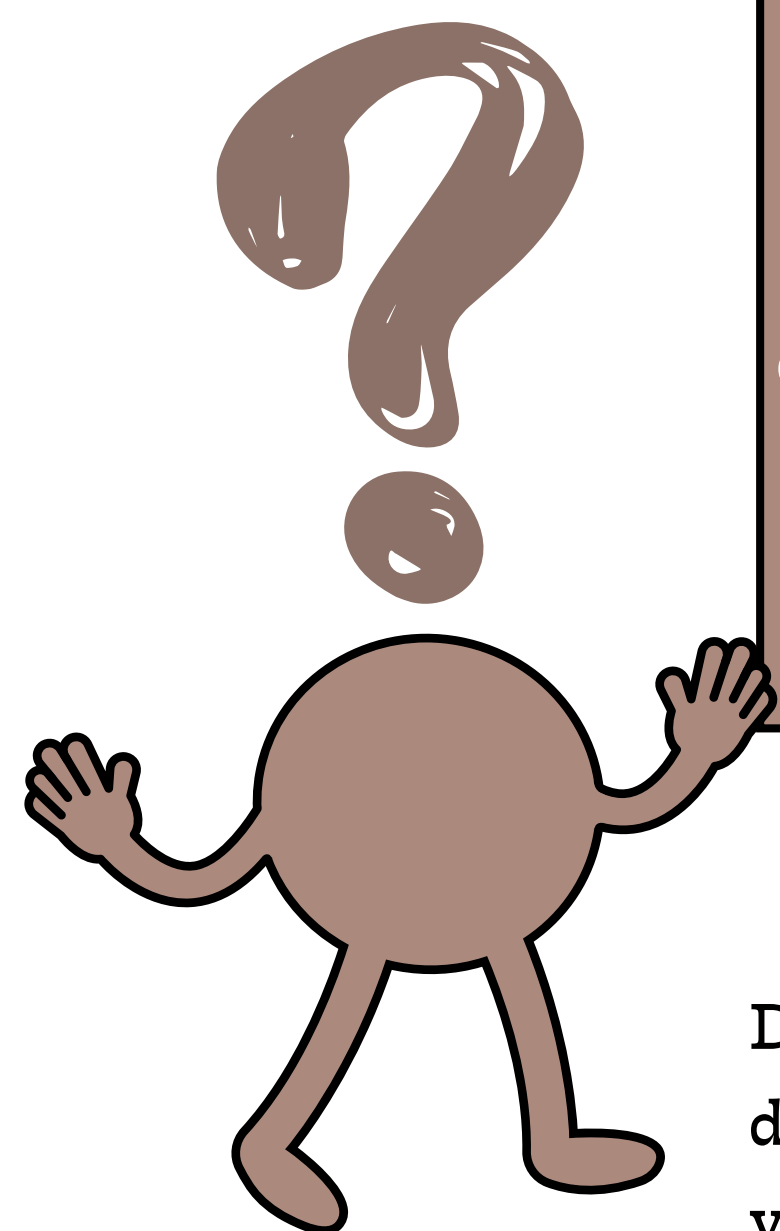
Accueillir une apprentie en crèche est une véritable richesse pour la structure. Cela permet de transmettre les savoir-faire du métier, de renforcer la dynamique d'équipe grâce à un regard neuf, et de contribuer activement à la formation de futurs professionnels de la petite enfance. Pour l'apprentie, c'est l'opportunité de se former concrètement sur le terrain, de gagner en autonomie et de développer ses compétences aux côtés de professionnelles expérimentées.



### Points essentiels auxquels le stagiaire/apprenti doit s'attacher

- Respect de l'enfant, de son histoire et de sa famille
- Importance de la verbalisation à l'enfant
- Importance de l'hygiène (lavage des mains)
- Pour les soins à l'enfant, toujours avec la référente. Le stagiaire est là pour apprendre, non pour remplacer.
- Insister sur la discrétion et le secret professionnel
- Pour les initiatives, elles sont laissées à l'appréciation de la référente, de l'équipe, selon le niveau de connaissances et les compétences du stagiaire.
- L'aider à donner des limites dans les relations avec certains enfants.
- Politesse, langage et tenue corrects sont exigés.
- S'il souhaite prendre des photos, il doit demander l'autorisation.
- Savoir se faire relayer, si incompatibilité d'humeur.





S'il y a un problème, ne pas attendre : en parler avec lui et à la directrice.  
La référente participe à l'évaluation et la notation du stagiaire.  
En retour l'équipe doit accepter le regard extérieur et la remise en question, et fait son possible pour accueillir et transmettre ses compétences professionnelles au stagiaire.

## Nouveaux professionnels

Dans la mesure du possible, tout nouveau membre de l'équipe fera une journée d'immersion pour se familiariser avec les pratiques, le fonctionnement et les valeurs de la SMA.

Au même titre que les stagiaires, le personnel est tenu de consulter les différents documents et outils (protocoles, règlement de fonctionnement, projet éducatif...)

**Toute signature de contrat de travail ou de stage au sein de la SMA, quel qu'il soit (CDD, CDI, interim, remplacement...) vaut acceptation de l'ensemble de ces documents.**

## L'analyse des pratiques professionnelles



**L'analyse de la pratique** est un outil essentiel pour les professionnels de la petite enfance, car elle permet de prendre du recul sur les situations vécues au quotidien et d'enrichir la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants. A hauteur de **9 heures par an** avec un psychologue, elle offre un espace de réflexion où les professionnels peuvent questionner leurs gestes, leurs attitudes, leurs émotions et leurs choix pédagogiques. Cette démarche favorise une meilleure compréhension des besoins des enfants, améliore la cohésion d'équipe et soutient la posture professionnelle en renforçant le sens de l'observation, l'écoute active et la capacité à ajuster ses pratiques. En favorisant la remise en question constructive et l'échange d'expériences, l'analyse de la pratique contribue au développement professionnel continu et à la qualité de l'accueil en structure petite enfance.

# Formations suivies par le personnel de la SMA (depuis 2016)

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire en crèche, la **formation continue** constitue un pilier fondamental de la qualité d'accueil. Elle permet à chaque professionnel de renforcer ses compétences spécifiques en lien avec son métier, tout en participant à la construction d'une culture commune autour de l'accompagnement du jeune enfant. La formation d'équipe favorise la cohérence des pratiques, le partage d'expériences et le développement d'un langage commun, essentiels au travail collectif et à la mise en œuvre du projet éducatif. Elle contribue également à l'adaptation constante des pratiques professionnelles face aux évolutions du secteur de la petite enfance et aux besoins des familles. En valorisant la formation, la crèche s'engage dans une démarche de qualité et de bienveillance, au service de l'enfant et de son développement.

- Individuelles : “ Musique et voix chez le tout petit ” - “ Place et conscience du corps dans la relation au tout petit ” - “ L'importance du sommeil chez le jeune enfant ” - “Des mots pour des maux” - “à l'écoute des parents” - “l'allaitement en EAJE” ...
- Collectives : Sauveteur Secouriste du travail (tous les 2ans) - Posture bienveillante (2020) - Portage (2021) - Communication gestuelle associée à la parole (2022) - La bientraitance en EAJE (2023) - Un objet, un enfant, 1 000 apprentissages (2023) - Les neurosciences en PE (2024) - L'usure professionnel en EAJE (2025)